AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2334
FR0000127771-FS1012

18 novembre 2019

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 18 novembre 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 novembre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI.

 Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 novembre 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 67 112 139 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,50% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Détention (effective)	7 216 446	0,59	7 216 446	0,55
Détention (par assimilation)	59 895 693	4,91	59 895 693	4,57
Total Société Générale	**67 112 139**	**5,50**	**67 112 139**	**5,12**

 Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

 Le déclarant a précisé détenir, au 13 novembre 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 54 988 613 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

 - une position acheteuse sur 6 *calls* listés à dénouement physique portant sur 982 900 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 décembre 2019 et le 18 septembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 30 € ;

 - une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 50 535 372 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 3 juin 2024 ;

 - une position acheteuse sur 3 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 1 595 841 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 et le 3 juin 2024 à des prix unitaires par action compris entre 24,83 € et 27 € ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 220 710 996 actions représentant 1 309 963 946 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position acheteuse sur 1 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 au prix unitaire par action 16 € ; et

- une position vendeuse sur 11 *puts* options listés à dénouement physique portant sur 1 874 400 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'entre le 20 décembre 2019 et le 18 décembre 2020 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 26 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 13 novembre 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 4 907 080 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 2 538 414 actions VIVENDI, exerçable le 3 février 2020 au prix unitaire par action de 24,75 € ;

- une position acheteuse sur 2 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 1 840 682 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'au 1er juin 2023 et 3 juin 2024 ;

- une position acheteuse sur 2 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 179 actions VIVENDI, sans échéance ;

- une position acheteuse sur 12 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 492 544 actions VIVENDI, exerçables le 18 novembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 24,81 et 25,46 € ;

- une position acheteuse sur 4 certificats à dénouement en espèces et portant sur 1 906 actions VIVENDI, exerçable jusqu'entre le 19 juin 2020 et le 20 mars 2020 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 25 € ; et

- une position acheteuse sur 3 *calls option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 33 355 actions VIVENDI, exerçables le 18 novembre 2019, le 21 novembre 2019 et le 4 décembre 2019 à des prix par action compris entre 24,61 € et 26 €.